

PRÉAVIS N°: 42/23

OBJET DU PRÉAVIS: Demande de cautionnement (CHF 165'000.00) et octroi d'une prolongation (30 ans) DDP sur la parcelle 1399.

CONSEIL COMMUNAL DU 3 octobre 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission s'est réunie le mercredi 6 septembre 2023 à 20h00 à la salle Mazan pour traiter le préavis susmentionné. Il était composé de Francine Pichonat, Cristina Vitorino, Catarina Soares, Laetitia Seitenfus et Donjeta Beqiri (rapportrice).

Monsieur Raphaël Tatone, municipal de la sécurité et du sport est venu nous présenter l'objet du préavis susmentionné.

Nous le remercions pour sa disponibilité et ses explications.

Le tennis club a fait appel à la Municipalité afin **d'octroyer une garantie auprès des banques pour leur demande de crédit.**

M. Tatone en chagre du dicastère nous explique un petit historique du tennis club. Ses divers lieux où le sport se pratiquait avant qu'il soit au terrain actuel.

Par ailleurs, il nous explique que la société de tennis est très discrète, elle n' a jamais demandé de l'aide de la Commune pour tout se qui est subvention ou quelque conque aide. C'est une association qui se démelle seule.

Lors de cette séance, M. Tatone nous informe la raison pour laquelle, l'association fait appel à la demande de la Municipalité. Divers travaux de réaménagement du corps du terrain doivent être entrepris afin que le tennis club puisse continuer a pratiquer le sport sur ces terrains.

La banque à laquelle le teniss club a fait la demande de crédit, leur a été refusée, tant que ces derniers n'auront pas de garant pour le demande. Le tennis club, n'a pas assez de cotisations, de ce fait peu d'entrée d'argent. La banque, ne prend pas de risque sans garantie.

M. Tatone, nous explique clairement qu'il ne s'agit pas de fiancer le crédit qu'il demande mais tout simplement d'être le garant auprès de la banque.

Par ailleurs, il nous explique qu'il y a environ 50 membres qui sont actuellement engagés auprès du tennis club.

S'en suivie, les quelques questions des conseillers présents à cette séance:

- Mme Cristina Vitorino se demande : Est-ce que la Commune va faire en sorte pour que le tennis s'agrandisse tels qui est projets actuels ?

M. Tatone y répond: Effectivement, il y a beaucoup de projets sur le long terme, des discussions sont en cours, mais rien ne peut être encore noté.

- Mme Francine Pichonnat se demande: Cette demande de garantie concerne également de la Ruche

M. Tatone y répond : Le bâtiment de la Ruche concerne la pétanque. Le tennis club, bénéficie de son petit local situé à côté (petite maison bleue).

Mme Laetitia Steinfus fait la réflexion qu'un petite message auprès de la Présidente du comité Passeport vacances, pourrait bien aidé l'association a développé son réseau, initier les enfants a accéder facilement au sport et ainsi voir évoluer ses membres. L'idée fait l'unanimité auprès des conseillers présents ainsi que celle de M. Tatone.

- Cristina Vitorino se demande : qui sera en charge d'effectuer les travaux sur l'aménagement du terrain ainsi que de son local ? elle se demande également qui paiera toutes ses dépenses ?

M. Tatone. y répond : Que c'est l'association qui est seule dans la responsabilité de la gestion et l'organisation de cette demande. La Municipalité serait en charge de reprendre seulement si une faillite se présenterait.

Mme Laetitia Seintenfus fait la réflexion lors de ce débat, les frais notaires sont à la charge du tennis club donc nous voyons bien que la Commune est simplement le garant, tels qu'une personne pourrait être pour une autre lors d'une demande de location.

Mme Donjeta Beqiri fait la réflexion sur une plus grande présence publicitaire, afin que le tennis club soit mieux représenter et que des membres actives s'intègrent.

M. Tatone se dit ouvert à toute proposition et une grande volonté de vouloir faire des démarches pour que le tennis club soit mieux représenté.

La séance se termine à 20h41

Conclusions

Dans la mesure où les réponses apportées à nos questions ont été claires et motivées, c'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil communal d'accepter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- vu le préavis de la Municipalité n° 42/23
 - - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- 1. autorise formellement la Municipalité à apporter sa garantie auprès du tennis club.**
 - 2. accorde à cet effet une prolongation de trente (30) ans à la DDP sur la parcelle 1399.**

Moudon, le 9 septembre 2023

Rapportice

Donjeta Beqiri